



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

| | |
|--|---|
| Heures d'ouverture du bureau de la Mairie : | Lundi et mercredi de 8 h à 12 h et vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr |
| Permanence du Maire : | Lundi soir de 19 h à 20 h |
| Réunion du Conseil Municipal : | 1 ^{er} lundi du mois à 20 h |
| Heures d'ouverture de la bibliothèque : | Mercredi de 17 h à 18 h 30 et vendredi de 19 h à 20 h 30 |
| Heures d'ouverture de la déchetterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64) | Lundi, mercredi, vendredi et samedi (sauf jours fériés) de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00 |
| TAXI CO : | Réservation 24 heures à l'avance au 03 88 08 28 46 |
| Urgences Eau et Assainissement : | Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09 |
| Ramassage des poubelles jaunes : | Semaines impaires : prochaines collectes les jeudis 5 et 19 août |
| Société Protectrice des Animaux à Lièpvre : | 03 89 58 90 03 |



Bilan 45^e anniversaire du jumelage Stotzheim/Ortenberg



Après quelques mois de préparation intense, arrive enfin le dimanche 27 juin 2010. Un soleil radieux est au rendez-vous et une participation nombreuse des habitants de Stotzheim et Ortenberg.

La journée a démarré à 9 h 30 avec l'office religieux présidé par M. le Curé doyen André Erblang et concélébré par le Curé doyen Matthias Burckle d'Offenbourg, des Pères Moritz et Kuntz et de M. l'Abbé Albert Beck. Les chorales de Stotzheim et d'Ortenberg ont interprété ensemble les chants de l'office. Les Présidents des deux conseils de fabrique ont pris la parole à l'église et se sont offert mutuellement un rosier en souvenir de cette journée (celui d'Ortenberg a été planté à côté de notre église).

Sur le parvis de l'église, après les discours des deux maires, nos invités prirent la parole :

- MM les députés Antoine Herth et Volker Schebesta,
- Monsieur Alfred Becker, Vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin.

Tous ont évoqué l'importance de ce jumelage qui est à poursuivre et à renforcer.

Les deux municipalités ont offert un tableau aux maires honoraires René Weisgerber et Hermann Litterst en signe de remerciement pour leur investissement dans le jumelage des communes (acte officiel signé le 23 juin 1985) et dont nous fêtons le 25^e anniversaire.

Après les discours, la municipalité a servi un vin d'honneur sur la place de la mairie et la paroisse de Stotzheim avait prévu les bretzels en accompagnement.

Puis un cortège s'est rendu à la salle des fêtes. Les 260 repas réservés y ont été servis. Ceux qui n'avaient pas réservé, ont pu se restaurer aux stands de grillades, pizzas, tartes flambées, pâtisserie, glaces installés dans la cour et sur la route.

Tout au long de l'après-midi, des animations musicales ont eu lieu : musique, chants et danses. Des stands de kermesse et de maquillage animés notamment par les conscrits de la classe 1992 ont permis aux enfants de passer un bon après-midi.

Cette fête a été une grande réussite ! Mais rien n'aurait été possible sans les membres fondateurs de ce jumelage : MM Alphonse Gilg et Arthur Fetzer qui se sont investis en 1965 pour instaurer ce jumelage.

Je tiens également à remercier chaleureusement :

- l'ACASL pour la mise à disposition de la salle des fêtes et de la cour,
- M. Richard Christen pour les superbes décorations florales,
- l'Entreprise WALTER-VOGT pour le transport du chapiteau,
- toutes les associations locales, les parents d'élèves, le corps enseignant pour leur investissement tant humain que matériel lors de cette manifestation,
- et vous tous, qui avez participé activement à cette journée.

Rendez-vous dès à présent en 2015 à Ortenberg où nous sommes d'ores et déjà invités par nos amis allemands pour le 50^e anniversaire du Jumelage des paroisses et le 30^e anniversaire du Jumelage des Communes.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2010

N° 1

ACQUISITION PARCELLE BOIRON

- Entendu M. le Maire qui explique au Conseil la demande de M. BOIRON suite à son projet de division de parcelles. Afin de pouvoir diviser les parcelles, M. BOIRON propose à la Commune de céder à titre gracieux une partie de parcelle, environ 29 m², pour l'intégrer en voirie communale. Cette reprise permettrait ainsi d'élargir l'accès à la parcelle, et de pouvoir ainsi la diviser pour la vendre en plusieurs lots. Le Plan Local d'Urbanisme de Stotzheim prévoit dans ses textes pour la zone UAa que « tout accès desservant plus de 3 logements doit avoir une largeur minimal de 4 mètres ». C'est pourquoi M. BOIRON souhaite que la Commune reprenne cette partie de parcelle pour qu'elle soit directement intégrée à la voirie communale et éviter ainsi une indivision.

Un mur en moellons devra être détruit mais reconstruit à l'identique par M. BOIRON. De plus, la partie de parcelle cédée à la Commune devra être goudronnée.

- Vu les frais d'extension du réseau eau potable et d'assainissement à la charge de la Commune,
- Considérant que cette reprise engagerait des frais pour la Commune,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de reporter ce point au prochain conseil, en attendant des informations supplémentaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

DEMANDE DU CERCLE SAINT-NICOLAS

- Vu la demande présentée par le Cercle Saint Nicolas, représenté par Monsieur Étienne WURRY, relative à l'utilisation du terrain communal du lieudit "Waeldele" et de l'ancien tracteur ALLGAIER appartenant à la Commune lors de la Fête de la Moisson du 25 juillet 2010,
- Considérant que les mêmes demandes ont été présentées les années précédentes pour cette même fête,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Cercle Saint Nicolas, représenté par son Président M. Étienne WURRY, à utiliser le terrain communal du lieudit "Waeldele" le 25 juillet 2010,
- AUTORISE l'utilisation du tracteur ALLGAIER, qui sera assuré en conséquence,
- CHARGE le Maire de demander les assurances nécessaires,
- PRÉCISE que les autorisations données sont sous la responsabilité de M. Étienne WURRY, Président du Cercle Saint Nicolas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Étienne WURRY, personnellement intéressé, n'a pas participé aux délibérations ni au vote

RTE : PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET

- Entendu M. le Maire qui rappelle que, dans le cadre de l'implantation du poste transformateur entre Stotzheim et Sermersheim, la Commune de Stotzheim bénéficiera d'une subvention d'environ 80 000 € de RTE au niveau du Plan d'Accompagnement de Projet,
- Entendu M. le Maire qui rappelle les travaux d'éclairage public à effectuer et la possibilité d'utiliser une partie de cette somme pour ces travaux,
- Considérant que les exploitations agricoles sont concernées par les nuisances de l'implantation du poste transformateur,
- Considérant que l'Association Foncière pourrait également utiliser une partie de cette somme pour la réfection des chemins agricoles,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de répartir la subvention reçue dans le cadre du Plan d'Accompagnement de Projet de RTE comme suit :

| | |
|-----------------------------------|------|
| Commune de Stotzheim | 50 % |
| Association Foncière de Stotzheim | 50 % |

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

6 pour – 4 contre (3 voix pour 60 % à la Commune et 40 % à l'AF + 1 voix pour 70 % à la Commune et 30 % à l'AF) – 3 abstentions

N° 4

DEVIS CASAL SPORT : DÉPLACEMENT DU PARE-BALLON DE L'AIRE DE JEUX

- M. le Maire présente au Conseil le devis reçu de CASAL SPORT pour le déplacement éventuel du pare-ballon de l'aire de jeux (environ 35 mètres) le long du lotissement du Piémont.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- CHARGE le Maire de contacter le Président de l'Étoile Sportive pour étudier le projet,
- CHARGE le Maire de demander des devis à d'autres fournisseurs pour ces travaux,
- DÉCIDE de reporter ce point au prochain Conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉLIBÉRATIONS EST AFFICHÉ À LA MAIRIE

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS**JUILLET**

| | | | | |
|------------|--------------------|----------|-------------------|---------|
| 25/07/2010 | Fête de la Moisson | Waeldele | Cercle St-Nicolas | 11 h 00 |
|------------|--------------------|----------|-------------------|---------|

AOÛT

| | | | | |
|------------|-------------------------|-----------------|--------------------------|---------|
| 15/08/2010 | Célébration et apéritif | Salle des Fêtes | Cercle Saint Nicolas | 10 h 00 |
| 20/08/2010 | Don du sang | Mairie | Amicale Donneurs de Sang | 18 h 30 |

Le calendrier des manifestations du Pays de Barr et du Bernstein est à la disposition du public à la Mairie.

AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES

Permis de construire :

- Luc FRISTCH : aménagement d'un logement dans une grange, 13 Haut-Village

Déclaration préalable :

- Jean-Luc RISCH : couverture terrasse, 57 A Bas-Village
- Laurent KLETHI : piscine semi-enterrée, 2 rue du Piémont
- José ISSENHART : centrale photovoltaïque, 6 rue des Lilas
- Sébastien PICHOT : piscine enterrée, 9 C rue d'Or



PARCOURS DÉCOUVERTE DES RUES DU VILLAGE

Pour le 45e anniversaire du jumelage, nous avons préparé un « jeu de piste » pour découvrir les rues du village et ses particularités.

Si vous avez envie de faire **1 h 30 de promenade dans Stotzheim** (seul(e), en famille ou avec des amis), en suivant un itinéraire et en répondant à des questions qui nécessitent de la curiosité, de l'observation ou tout simplement du bon sens, vous pouvez **vous procurer le questionnaire à la mairie** (il existe également en allemand).

Aucune connaissance préalable du village n'est nécessaire pour réaliser ce parcours. Il suffit d'observer et de suivre les instructions.

Ce parcours se veut à la fois amusant, culturel et agrémenté de quelques informations liées à l'histoire de notre village.

Nous avons pris beaucoup de plaisir à le créer et nous espérons que vous aurez autant de plaisir à le découvrir.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toutes les remarques que vous aimeriez nous faire ainsi que pour le « corrigé » des réponses, au cas où vous n'auriez pas tout trouvé...

Michèle Fetzer (michele.fetzer@gmail.com) et Didier Metz (metz.didier@wanadoo.fr)

PS : nous avons d'ores et déjà déposé des exemplaires chez les propriétaires de gîtes et de chambres d'hôtes du village ainsi qu'à l'Office du tourisme de Barr.

CONGÉS D'ÉTÉ : FERMETURE DE LA MAIRIE



En raison des congés d'été, la Mairie sera fermée du 1^{er} au 23 août 2010 inclus.

La Mairie réouvrira ses portes au public à partir du 24 août 2010 à 8 h 00.

La permanence de M. le Maire reste inchangée et aura lieu tous les lundis soirs de 19 h 00 à 20 h 00.

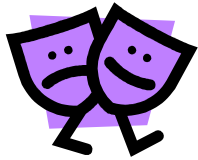


D.N.A. et l'Alsace



Mme Geneviève MICHEL, porteuse des DNA et du journal l'Alsace, sera en congé du 16 au 26 août 2010.

Merci de vous adresser à M. Daniel OSTERTAG en cas de problème (03 88 08 43 39).



THÉÂTRE ALSACIEN DE STRASBOURG

Pour vous permettre de voir la prochaine saison du Théâtre Alsacien de Strasbourg, nous reconduisons cette année un **ramassage en autocar** qui passe par EPFIG, ST PIERRE et STOTZHEIM.

Les représentations ont lieu à 20 h, à l'Opéra du Rhin, place Broglie à Strasbourg.

Les spectacles proposés sont les suivants : **MENSCH MEYER de Raymond WEISSENBURGER**

E REIS IN'S MÄRELLAND de Marianne CRIQUI

ALLES NUMME THEATER de Philippe RITTER

S'UMBRINGER TRIO de Fred Werner

D'HAND VUM HEILPRAKTIGER de Martine MONNIER

Tarifs : 65 € pour les 5 pièces de théâtre.

22€ pour les 5 trajets aller-retour en bus.

Il reste encore quelques places. Si vous êtes intéressés par cette proposition, veuillez vous adresser à Madame TRENTINI, 56 Bas-Village, Tél. : 03.88.08.24.07

D'avance, la troupe de théâtre vous remercie pour votre confiance !



**Association pour le dépistage
du cancer colorectal en Alsace**

Le cancer de l'intestin peut être guéri et même évité grâce au dépistage

Le cancer colorectal est le cancer du gros intestin. Bien que peu connu, c'est l'un des cancers les plus fréquents et les plus graves, tout particulièrement en Alsace qui détient le record de France. C'est, après le cancer du poumon, la deuxième cause de décès par cancer. Dans notre département, environ une personne sur 17 aura un cancer colorectal au cours de sa vie. Chaque année en Alsace, un cancer colorectal est diagnostiqué chez 1 162 personnes et 474 en meurent. Avec le vieillissement progressif de la population, le nombre de ces cancers augmente. Il touche les femmes comme les hommes. Il est rare avant 50 ans et le risque augmente avec l'âge après 50 ans.

Si l'on attend l'apparition de symptômes, seul un cancer de l'intestin sur 2 peut être guéri. De plus, il est souvent nécessaire de recourir à des traitements lourds tels que chimiothérapie ou radiothérapie. Au contraire, dépisté tôt, on peut le guérir 9 fois sur 10, sans chimiothérapie ni radiothérapie. Il est même possible d'éviter un grand nombre de ces cancers de l'intestin : la plupart proviennent de polypes, petites lésions qu'il suffit d'enlever avant qu'elles ne deviennent des cancers.

On peut détecter tôt le cancer et les polypes de l'intestin par un test de recherche de sang dans les selles. C'est un test simple que l'on fait chez soi. Il est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie. Il est proposé à toutes les femmes et tous les hommes de 50 à 74 ans qui reçoivent une invitation personnelle de la part d'ADECA Alsace tous les 2 ans.

La campagne de dépistage du cancer colorectal a permis de guérir 402 cancers et d'en éviter 2 097 depuis 2003 en Alsace (données d'avril 2010).

Dans la commune de STOTZHEIM, la 2^e campagne a débuté en mai 2010. Lors de la 1^{re} campagne, 46,8% des personnes concernées ont participé. Ce taux doit dépasser 50% pour une bonne utilisation des deniers publics. Les médecins généralistes sont la cheville ouvrière de ce dépistage. Tous ceux de votre canton ont été sensibilisés et sont prêts à conseiller et remettre le test de dépistage, alors n'hésitez pas, si vous avez entre 50 et 74 ans :

faites le test tous les deux ans !

Outre le dépistage, la prévention du cancer colorectal repose sur une meilleure alimentation. Pour diminuer le risque de survenue de ce cancer, il faut manger moins et manger mieux, c'est à dire plus de fruits et légumes et moins de viandes rouges, charcuterie et graisses animales.

ADECA Alsace – 122 rue de Logelbach – BP 30593 - 68008 Colmar CEDEX

 03 89 12 70 13 -  03 89 12 70 17 -  secret@adeca-alsace.fr - Site Internet : www.adeca-alsace.fr

LA CANICULE : SANTÉ EN DANGER

QUE RISQUE-T-ON QUAND IL FAIT TRÈS CHAUD ?

L'exposition à de fortes chaleurs constitue une agression pour l'organisme. On risque une déshydratation, l'aggravation d'une maladie chronique, ou un coup de chaleur.

Certains symptômes doivent vous alerter :

- des crampes musculaires au niveau des bras, jambes, ventre...
- plus grave, un épuisement peut se traduire par des étourdissements, une faiblesse, une insomnie inhabituelle.



UN RISQUE GRAVE : LE COUP DE CHALEUR

Il peut survenir lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement.

Il se repère par :

- une agressivité inhabituelle,
- une peau chaude, rouge et sèche,
- des maux de tête, des nausées, des somnolences et une soif intense,
- une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

**Attention une personne victime d'un coup de chaleur est en danger de mort.
Appelez immédiatement les secours en composant le 15.**

COMMENT AFFRONTER LA CANICULE ?

Protégez-vous de la chaleur :

- Éviter les sorties et plus encore les activités physiques (sports, jardinage, bricolage...) aux heures les plus chaudes.
- Si vous devez sortir, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire. Emportez avec vous une bouteille d'eau.
- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, provoquant des courants d'air.

Rafrâchissez-vous :

- Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches.
- Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, rendez vous au moins deux heures dans des endroits climatisés ou, à défaut, dans des lieux ombragés ou frais (supermarchés, cinémas, musées...) à proximité de votre domicile.
- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/ou humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette. Vous pouvez également humidifier vos vêtements.

Buvez et continuez à manger :

- Buvez le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruit...
- Mangez comme d'habitude en fractionnant les repas (fruits, légumes, pain, soupe...)
- Ne consommez pas d'alcool.

Demandez conseil à votre médecin, votre pharmacien :

- Si vous prenez ou si vous voulez prendre des médicaments, même s'ils sont en vente sans ordonnance.
- Si vous ressentez des symptômes inhabituels.

N'hésitez pas à aider et à vous faire aider :

- Demandez de l'aide à un parent ou voisin si la chaleur vous met mal à l'aise.
- Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et aidez-les à manger et à boire.



Pour plus d'informations :

- Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance Météo France.
- Contactez votre mairie pour connaître les aides possibles.
- Internet : www.sante.gouv.fr - www.meteo.fr - ou 32 50 (0,34 € /minute)



7 FACE AUX VOLS : RÈGLES D'OR POUR PROTÉGER VOS BIENS

1 Automobilistes, verrouillez systématiquement les portières et le coffre de votre véhicule, même si vous ne vous éloignez que quelques instants. Conservez les clés de contact sur vous et bloquez la direction. **Ne tentez pas les voleurs** en laissant des sacs, des portefeuilles ou des objets de valeur (GPS, caméscopes, téléphones...) apparents dans l'habitacle.

2 Cyclistes, si vous devez laisser votre vélo sans surveillance, utilisez un anti-vol efficace.

3 En toutes circonstances, conservez votre sac à main ou votre portefeuille avec vous. Le code de votre carte bancaire est un code secret, ne le conservez pas dans votre sac ou dans votre portefeuille.

4 A votre domicile, même lorsque vous êtes chez vous, fermez à clés les accès (notamment la nuit). Une fenêtre en position oscillo-battante est une fenêtre ouverte. Ne cachez pas vos clés sous le paillason, sous un pot de fleur... mais conservez les toujours sur vous. Ne laissez pas de mot sur votre porte mentionnant votre absence. Méfiez-vous des démarcheurs et quémandeurs qui sous différents prétextes chercheraient à s'introduire chez vous. Ne pas laisser de message d'absence sur la messagerie téléphonique.

5 A toute heure du jour ou de la nuit, n'hésitez pas à signaler immédiatement aux gendarmes les comportements qui vous paraîtraient suspects en composant le 17 sur votre téléphone. Si vous êtes témoin d'un vol ou de manoeuvres de repérage, relevez et notez un maximum de renseignements (numéro d'immatriculation, marque et type du véhicule, signalement et tenue vestimentaire des auteurs...). Un renseignement même anodin peut être utile aux enquêteurs.

6 Faites des photographies de vos objets de valeurs, relevez les numéros de série. En cas de vol, elles pourront être exploitées par les enquêteurs et vous permettront de justifier de votre préjudice auprès de votre compagnie d'assurance.

7 Enfin, si vous êtes victime d'un vol, surtout ne touchez à rien et prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 17.



En rendant plus difficile le vol, non seulement on le prévient, mais on oblige aussi son auteur à recourir à des moyens matériels ou humains susceptibles d'orienter l'enquête des gendarmes.

LA SECURITE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !